

Rue des sports  
31330 GRENADE-SUR –GARONNE

N° D'IDENTIFICATION :  
0311769 E

***PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU***

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 8 février 2021**

**de 16 h 45 à 18 h 42**

---

**ORDRE DU JOUR**

**I - Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022**

Effectifs prévisionnels, structure et moyens alloués - Ventilation de la dotation globale.

**II - Affaires financières – contrats et conventions**

Contrats et conventions - Tarifs des objets confectionnés - Admission en non-valeur - DBM et DO pour information - Prélèvements sur fonds de roulement.

**III - Protocole sanitaire et sortie facultative APPN niveau 6<sup>ème</sup>**

**IV - Questions diverses**

Accident scolaire du 13 janvier - Gestion des élèves à 16h30 - Comportement des élèves (déclaration des agents territoriaux).

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GRAND SELVE

Séance du lundi 8 février 2021

Le quorum étant atteint (**19 membres présents**), Monsieur LAGUILLE, Principal, ouvre la séance de ce conseil d'administration à 16h45.

Le Principal précise que la réunion a été avancée afin de respecter les consignes du couvre-feu à 18h. Un justificatif de déplacement peut être délivré si nécessaire aux membres qui ne pas sont personnels de l'établissement.

Madame GERUSSI, Principale adjointe, assure le secrétariat de séance.

Madame GERUSSI remplace Monsieur LECCIA durant son congé de maladie.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est également adopté à l'unanimité. Ont été ajoutés un point sur la situation sanitaire et des questions diverses des représentants des parents d'élèves ainsi qu'une déclaration des agents territoriaux. Il sera également procédé à la lecture d'une motion des représentants des personnels enseignants du collège.

### **D) Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022**

#### **a) Effectifs prévisionnels, structure et moyens alloués**

- **Evolution au collège depuis la rentrée 2011**

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Effectifs</b>	<b>806</b>	<b>764</b>	<b>707</b>	<b>674</b>	<b>628</b>	<b>625</b>	<b>676</b>	<b>684</b>	<b>698</b>	<b>734</b>	<b>728</b>
<b>Nombre de divisions</b>	<b>25 +8</b>	<b>24 + 8</b>	<b>24 + 7</b>	<b>23 + 5</b>	<b>21 + 6</b>	<b>20 + 6</b>	<b>22+6 +ULIS</b>	<b>22+6 +ULIS</b>	<b>23+5 +ULIS</b>	<b>24+5 +ULIS</b>	<b>24+6 +ULIS</b>
<b>Dotation</b>	<b>752.5+ 254</b>	<b>723+ 259</b>	<b>742.5+ 234.5</b>	<b>701 + 195</b>	<b>629.5+ 222.5</b>	<b>603.75 + 192</b>	<b>679+ 215</b>	<b>688+ 215</b>	<b>720+ 179</b>	<b>749+ 158</b>	<b>742+ 187</b>
		<b>Sectori sation</b>	<b>Sectori sation</b>								

- **Prévisions 2021-2022 (DASEN)**

<b>Collège</b>	<b>Effectifs prévisionnels RS 2021</b>	<b>Segpa</b>	<b>Effectifs prévisionnels RS 2021</b>
6 <sup>ème</sup>	158	6 <sup>ème</sup>	16
5 <sup>ème</sup>	165	5 <sup>ème</sup>	23
4 <sup>ème</sup>	159	4 <sup>ème</sup>	16
3 <sup>ème</sup>	167	3 <sup>ème</sup>	24
Dont ULIS	12		
<b>Total</b>	<b>649</b>	<b>Total</b>	<b>79</b>
<b>Total Collège + Segpa</b>	<b>728</b>		

Structure prévisionnelle du collège : 6\*6<sup>ème</sup> ; 6\*5<sup>ème</sup> ; 6\*4<sup>ème</sup> ; 6\*3<sup>ème</sup> soit 24 divisions avec une moyenne de 27.04 élèves

Structure prévisionnelle de la SEGPA : 1\*6<sup>ème</sup> ; 2\*5<sup>ème</sup> ; 1\*4<sup>ème</sup> ; 2\*3<sup>ème</sup> soit 6 divisions

b) Ventilation de la dotation globale

Collège :

HP	HSA (hors IMP)	Indemnités pour missions particulières – (IMP – en unités)	Total DG (Février 2021)
688.50	44.5	9	742

SEGPA :

HP	HSA	Total DG (février 2021)
172	15	187

Le principal présente la proposition de ventilation discutée en conseil pédagogique le 2 février et en commission permanente le 4 février conformément aux tableaux annexés. (*Annexes 1, 2, 3, 4*)

Pour le collège :

Les grilles horaires ont été appliquées (26h par division). **4 heures de laboratoire** sont financées ainsi que **12 heures d'UNSS** (3hX4 professeurs titulaires au collège – un ajustement pourra intervenir ultérieurement si nécessaire)

**21h** sont utilisées pour le financement de l'ULIS.

Sont financées :

- Une offre de deux LV2 en 5<sup>ème</sup> : italien et espagnol, soit **7.5 h pour l'Italien**
- Le maintien du **Latin** en enseignement de complément langues et cultures de l'antiquité, soit **10h** (*suite au sondage réalisé auprès des parents d'élèves de 6<sup>ème</sup>, 2 groupes en 5<sup>ème</sup> seront très certainement nécessaires*)
- La **chorale 2h**

La marge de manœuvre attribuée à l'établissement permettra également de faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des EPI dans les disciplines suivantes :

**Technologie : 12h** (mise en place de groupes à effectifs réduits en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

**SVT : 12h** (mise en place de groupes à effectifs réduits en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

**Sciences Physiques : 12h** (mise en place de groupes à effectifs réduits en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

**Histoire-Géographie-EMC : 3h** (accompagnement personnalisé niveau 3<sup>ème</sup>)

**Français : 7.5 h** (accompagnement personnalisé, EPI en 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

**Mathématiques : 7.5 h** (accompagnement personnalisé et EPI en 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

**Anglais : 3h** pour la pratique de l'oral en 3<sup>ème</sup>

**Espagnol : 2.5 h** pour la pratique de l'oral en 3<sup>ème</sup>

Il restera **0.5h** non attribuée à une discipline (Danois), soit 18 HSE.

Pour la SEGPA :

La dotation allouée permet d'envisager une structure comprenant 1 division en 6<sup>ème</sup>, 2 divisions de 5<sup>ème</sup> et 1 division de 4<sup>ème</sup> et 2 divisions de 3<sup>ème</sup>. Les horaires réglementaires ont été appliqués. Concernant les champs professionnels en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, seront proposés 2 ateliers en 4<sup>ème</sup> (HAS et Habitat) et 3 en 3<sup>ème</sup> (HAS, Habitat et Vente)

→ **IMP : indemnités pour missions particulières**

a) 5 IMP académiques fléchées :

- 2 IMP : Coordination des activités physiques, sportives et artistiques
- 3 IMP : Référent pour les Ressources et Usages Pédagogiques du Numérique (RUPN)

b) 4 IMP établissement :

- 1 IMP : coordination activité chorale
- 1 IMP : coordination PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)
- 1 IMP : coordination dispositif devoirs faits
- 0.5 IMP : Référent décrochage scolaire
- 0.5 IMP : Référent éducation à la citoyenneté et au développement durable

Il est précisé que certaines IMP sont fractionnables.

Il sera fait appel à candidature à la rentrée de septembre, des lettres de mission seront rédigées déclinant les objectifs fixés et prévoyant une évaluation des actions en fin d'année scolaire.

**Les représentants des personnels enseignants procèdent à la lecture d'une motion qui sera annexée au procès-verbal (annexe 5)**

**Proposition de répartition des heures pour la SEGPA**

Refus de vote : 0                      Abstentions: 0                      **Pour : 19**                      Contre : 0

**Proposition acceptée**

**Proposition de répartition des heures et des IMP pour le COLLEGE**

Refus de vote : 0                      Abstentions : 0                      **Pour : 19**                      Contre : 0

**Proposition acceptée**

➤ Départ d'un membre à 17h30 : **18 votants**

**II) Affaires financières – contrats et conventions**

a) Contrats et conventions

L'Adjoint-gestionnaire présente la convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour renouveler le marché public de la fourniture d'électricité pour la période 2022-2024.

Refus de vote : 0                      Abstentions : 0                      Contre : 0                      **Pour : 18**

L'Adjoint-gestionnaire présente les contrats de maintenance avec la société Bichard équipement – cuisines professionnelles. Il s'agit de l'entretien et de la maintenance des matériels de cuisine du collège et de la section d'apprentissage, des chambres froides et du système informatique de suivi des températures. La période concernée est de trois années au maximum. Le montant toutes taxes comprises s'élève à 8564,40€.

Refus de vote : 0                      Abstentions : 0                      Contre : 0                      **Pour : 18**

b) Tarifs des objets confectionnés

Il s'agit de la mise à jour des tarifs des objets confectionnés notamment le prix de la galette des rois (12€).

Refus de vote : 0                      Abstentions : 0                      Contre : 0                      **Pour : 18**

c) Admission en non-valeur

L'Adjoint-gestionnaire présente une situation d'irrecouvrabilité de trois créances de demi-pension pour un montant de ~~220,45€~~ Il s'agit de la même famille.

Refus de vote : 0                      Abstentions : 0                      Contre : 0                      **Pour : 18**

d) DBM et DO pour information

L'Adjoint-gestionnaire présente :

- La décision budgétaire modificative n°12 pour information, relative au service des bourses de l'exercice budgétaire 2020.
- La décision budgétaire modificative n°13 pour information, relative aux produits scolaires de l'exercice budgétaire 2020. Pour rappel la précédente DBM n°7 portait sur le même thème.
- La décision budgétaire modificative n°6 pour information, relative aux recettes des ateliers professionnels sur l'exercice budgétaire 2020.
- Les décisions budgétaires modificative n°8-9 pour information, relatives à la ventilation des crédits d'Etat du budget opérationnel de programme 141 (enseignement scolaire public du second degré).
- La décision de l'ordonnateur n°8 (exercice 2020) relative aux frais de réception, permet d'abonder la ligne budgétaire qui sert à la contribution du service Administration et logistique vers le service de restauration. Ce dernier ayant payé les denrées alimentaires destinées aux frais de réception (les personnes invitées par l'établissement, le forum des métiers, le repas de rentrée des personnels)
- La décision de l'ordonnateur n°1 concerne la mise à jour des comptes d'imputation budgétaire pour les recettes prévisionnelles des commensaux et des hôtes de passage.

e) Prélèvements sur fonds de roulement

Il s'agit de financer :

- L'achat d'un nouveau matériel de cuisine le vario-cooking pour un montant estimé à 19 600€
- L'achat d'une table de ping-pong et de deux tables-bancs, pose comprise dans la cour de récréation pour un montant global de 7 400€

Refus de vote : 0                      Abstentions : 0                      Contre : 0                      **Pour : 18**

La durée d'amortissement proposée pour ces biens est de cinq années pour les tables et de dix années pour le vario-cooking.

Refus de vote : 0                      Abstentions : 0                      Contre : 0                      **Pour : 18**

III) Protocole sanitaire et Sortie facultative APPN niveau 6<sup>ème</sup>

Le principal commente le document intitulé « **Organisation de l'accueil des élèves en période de circulation du virus COVID 19** ». Il s'agit d'un avenant au document présenté au CA du 2 novembre 2020 (*annexe 6*)

. Le port d'un masque » grand public » de catégorie 1 est depuis le 1<sup>er</sup> février obligatoire pour tout le monde (personnels, élèves, parents, personnes extérieures à l'établissement) tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

. Au restaurant scolaire une distance d'au moins deux mètres est désormais requise entre les groupes. Au collège, les élèves mangent par classes ou groupes dans 7 zones délimitées qui seront davantage espacées.

. Si la situation sanitaire le permettait, les professeurs pourraient retrouver leurs salles habituelles au retour des vacances d'hiver puisque l'attribution d'une salle à chaque classe présente un grand nombre d'inconvénients (défaut de surveillance des élèves laissés seuls durant les interclasses, dégradation de matériel, appropriation des espaces par les élèves au détriment des professeurs, conditions de travail dégradées des enseignants...). Toutefois, afin de limiter les brassages et de limiter le nombre d'élèves circulant dans les couloirs, les deux sonneries en décalage seraient maintenues aux interclasses, aux récréations du matin et de l'après-midi, en fin de matinée et en fin de journée.

. Les réunions avec un nombre important de participants ne peuvent être tenues en présentiel. L'établissement n'est pas encore doté des équipements et des applications permettant d'organiser des visio conférences pour un grand nombre de personnes et durant le temps nécessaire au traitement des points à l'ordre du jour de ces réunions. Ainsi, pour la réunion d'information post 3<sup>ème</sup> à destination des familles du lundi 22 mars, il a été prévu d'inviter uniquement les représentants de parents d'élèves de chaque classe de 3<sup>ème</sup>. Ces représentants seraient les porte-paroles des parents de chaque classe et pourraient poser des questions aux intervenants présents à la réunion : Psy EN, Proviseurs des lycées de secteurs, direction du collège. Si tous les participants l'acceptent, la réunion pourrait être filmée et diffusée via l'ENT à l'ensemble des parents de 3<sup>ème</sup> avec les diaporamas et documents audio-visuels ayant servi de supports lors de la réunion. Les professeurs principaux sont bien évidemment invités à la réunion pour relayer les informations auprès des élèves de leur classe. Lors de cette soirée, il sera également donné des informations sur la possibilité d'utiliser EDUCONNECT pour accéder à l'ensemble des services et démarches en ligne, par exemple pour saisir les vœux d'orientation post 3<sup>ème</sup>.

➤ Départ de deux membres à 18h05 : **16 votants**

Concernant les sorties et voyages scolaires, dans la dernière Foire Aux Questions du Ministère, il est écrit : « A ce jour, les sorties et voyages scolaires sans hébergement sur le territoire national sont autorisés » ; par déduction, les sorties et voyages scolaires avec hébergement ne le sont pas.

En conséquence, malgré la demande des organisateurs, le principal ne peut pas soumettre au vote du CA l'organisation et le budget prévisionnel des sorties APPN du mois de juin. A l'heure actuelle, il n'a pas le droit d'ordonner les recettes et les dépenses de ce projet même par anticipation. Un CA exceptionnel sera réuni éventuellement si les sorties facultatives avec nuitée sont à nouveau autorisées.

Le principal soumet au vote pour avis l'organisation de l'accueil des élèves en période de circulation du virus COVID 19 conformément au document joint.

Refus de vote : 0

Abstentions : 0

Contre : 0

**Pour : 16**

#### IV) Questions diverses

##### - Accident scolaire du 13 janvier en cours d'EPS

Les représentants des parents d'élèves souhaitent aborder la question de la gestion des accidents scolaires et de la prévention des risques suite à l'accident scolaire du 13 janvier.

Le principal communique le protocole d'alerte en cas d'urgence mis en place dans l'établissement relatif à l'organisation des premiers secours (*annexe 7*). En l'occurrence, ce protocole a été respecté lors de l'accident en cours d'EPS dont a été victime une élève de 6<sup>ème</sup>. Le principal tient à remercier tout particulièrement les assistants d'éducation, la CPE, le gestionnaire et l'agent de maintenance (qui est aussi pompier volontaire) pour leur réactivité dans l'assistance portée à la victime.

Le principal précise que lorsqu'un accident se produit au sein d'un établissement scolaire, une

déclaration d'accident est envoyée aux services du rectorat comportant tous les renseignements sur la victime, les dommages corporels et les circonstances de l'accident permettant éventuellement au recteur d'effectuer une contre-enquête pour déterminer si la responsabilité du professeur est engagée ou non.

Le principal précise également qu'il a signalé au propriétaire des installations sportives la dangerosité potentielle des clôtures grillagées lors d'une utilisation inappropriée. ***Le principal a appris le 9 février qu'un renforcement de la sécurité de ce grillage (récent et répondant aux normes en vigueur) avait été effectué sur sa partie haute par la mairie de Grenade.***

Ce risque potentiel sera ajouté au Document Unique qui recense tous les risques au sein de l'établissement scolaire. Les assistants de prévention sont chargés avec le principal de le mettre à jour. Les professeurs d'EPS continueront à rappeler à leurs élèves que le port de bijoux (bagues, bracelets, colliers, boucles d'oreille ...) est à proscrire en cours d'EPS. Cette interdiction figurera également dans le prochain règlement interne d'EPS.

Le principal tient enfin à remercier le professeur principal, les professeurs de 605, les CPE, les AED, l'infirmière, l'assistante sociale et la Psy EN pour avoir été à l'écoute des élèves choqués par l'accident.

#### - Gestion des élèves à 16h30

Le principal indique que les AED assurent une présence aux abords immédiats du collège en veillant à la sécurité des élèves qui empruntent les transports scolaires. Ils n'ont pas contre aucune compétence pour gérer la circulation des véhicules. Ils déplorent eux-aussi le comportement de certains automobilistes qui peuvent mettre en danger la sécurité des piétons.

#### - Comportement des élèves - déclaration des agents territoriaux

Il est procédé à la lecture d'une déclaration des agents territoriaux qui déplorent le comportement inapproprié de certains élèves :

*« Les représentants des personnels ATSS du collège déplorent le comportement de plus en plus irrespectueux des élèves envers les adultes lors du passage au restaurant scolaire et à la desserte des plateaux.*

*Ce constat se fait surtout sur les niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Ces comportements entraînent un passage de plus en plus lent, bruyant et agité.*

*Il est constaté aussi que la salle de restauration est laissée régulièrement dans un état déplorable.*

*Nous sommes conscients que la situation sanitaire que nous traversons rend le quotidien des élèves et des adultes plus compliqué et qu'elle crée des tensions, mais elle ne peut pas excuser le comportement discourtois et insolent des élèves. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h42 .

**La secrétaire de séance,**



**Madame GERUSSI**

**Le président de séance**



**Monsieur LAGUILLE**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

FONCTION	NOM ET PRENOM	Présent Absent Excusé	Remplacé par	Emargement
CHEF D'ETABLISSEMENT	M. LAGUILLE Gérard	P		
CHEF D'ETABL <sup>T</sup> ADJOINT	Mme GERUSSI Viviane	P		
ADJOINT-GESTIONNAIRE	M. DAUCHET Damien	P		
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	Mme BERGON Julia	P	-	
DIRECTEUR Adjoint SEGPA	Mme BOUCHER Catherine	P		
REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme VOLTO Véronique	Excusé		
	M. JULIAN Alain			
	Mme TAURINES Anna			
	M. DELMAS Jean Paul	Excusé		
PERSONNALITE QUALIFIEE	M. TORTELLI Michel	Excusé		
REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	Mme BOUDES Sarah	P		
	M. DURAND Jean-Noël	P		
	Mme HEMBISE-MAILLOU M-L.	P		
	M. KURZ Gilles	Repl.	Mme Bas Brancatos	
	M. HIAS Grégory	Repl.	M. Ceschin	
	Mme VERDIER Adeline	P		
	Mme LARRE Eva	A		
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE ET AGENTS TERRITORIAUX DE L'EDUCATION	Mme RAMOS Catherine			
	M. SANS Frédéric	Présent		
	Mme TROUCHAUD Sylvie	P		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	M. HERVAGAUT Cédric			
	Mme EL YOUSFI Myriam	P		
	Mme JAADAR Nathalie	Repl.		
	Mme PESCAY Isabelle			
	M. DHUGUES Christophe	absent	Cécile GAËA	
	Mme MAGNOULON Annabelle	P		
	Mme BRYSELBOUT Géraldine	P		
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Mle MOREAU Lola	P		
	Mle TAURINES Lola	P		
	Mle CATHALA Charlotte			
TOTAL DES MEMBRES PRESENTS	30 MEMBRES			

19 membres présents  
Quorum atteint.

Grenade, le 19 janvier 2021

Le Principal du collège  
aux membres du conseil d'administration

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier au Conseil d'Administration qui aura lieu le :

**Lundi 8 février 2021**  
**à 16 heures 45 - au réfectoire**

pour l'ordre du jour ci-dessous :

**I - Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022**

- Effectifs prévisionnels - Structures pédagogiques - Dotation globale - Proposition de répartition des heures et des IMP

**II - Affaires financières**

- Contrats et conventions - DBM et DO - Prélèvement sur fonds de roulement

**III - Questions diverses (à me faire parvenir 48 heures avant le conseil d'administration)**

Conformément à l'article R421-9 du Code de l'éducation :

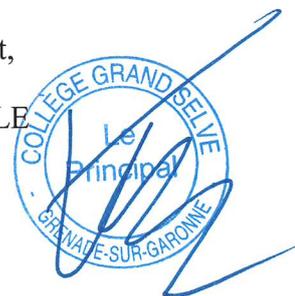
*« Dans l'hypothèse où la proposition relative à l'emploi des dotations en heures est rejetée par le conseil d'administration, la commission permanente procède à une nouvelle instruction avant qu'une nouvelle proposition soit soumise au vote du conseil d'administration. Le second vote du conseil doit intervenir dans un délai de dix jours suivant son premier vote. »*

Dans cette hypothèse, la deuxième commission permanente se tiendrait le mardi 9 février 2021 à 16h45 et le second conseil d'administration le jeudi 11 février 2021 à 16h45.

**Ce courrier tient aussi lieu de convocation pour ces éventuelles réunions.**

Cordialement,

G. LAGUILLE



Préparation de la RENTREE 2021-2022	601	602	603	604	605	606	501	502	503	504	505	506		401	402	403	404	405	406	301	302	303	304	305	306	CONSO	UNSS	LABO	BESOINS
Nombre MAXI d'élèves	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30				
EPS	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	EPS	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	78,00	12,00		90,00
FRANCAIS	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	FRANCAIS	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	105,00			122,50
HIST/GEO/EMC	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	HIST/GEO/EMC	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	75,00			78,00
ANGLAIS LV1	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	ANGLAIS LV1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	78,00			81,00
ESPAGNOL LV2							2,5		2,5	2,5	2,5	2,5	ESPAGNOL LV2	2,5		2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		2,5	2,5	2,5	2,5	37,50			40,00
MATHEMATIQUES	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	MATHEMATIQUES	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	90,00			97,50
ARTS PLASTIQUES	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	ARTS PLASTIQUES	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	24,00			24,00
EDUC MUSICALE	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	EDUC MUSICALE	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	24,00			26,00
TECHNOLOGIE	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	TECHNOLOGIE	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	36,00			48,00
PHYSIQUE CHIMIE	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	PHYSIQUE CHIMIE	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	33,00		2,00	47,00
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	36,00		2,00	50,00
Coût total/Div	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	23,5	26,0	26,0	26,0	26,0	Coût total/Div	26,0	23,5	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	23,5	26,0	26,0	26,0	26,0	616,50	12,00	4,00	632,50
ITALIEN								2,5					ITALIEN		2,5						2,5					7,50			
LATIN							1,0	1,0					LATIN	2,0	2,0					2,0	2,0					10,00			
CHORALE													CHORALE							2,0						2,00			
Dédoublements TECH	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Dédoublements TECH	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	12,00			
Dédoublements PHY	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Dédoublements PHY	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	12,00			
Dédoublements SVT	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	Dédoublements SVT	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	12,00			
AP Lettres/Théâtre	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5							AP Lettres	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	7,50			
AP Maths	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5							AP Maths	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	7,50			
AP HIST-GEO													AP HIST-GEO							0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,00			
AP Espagnol													AP Espagnol							0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	2,50			
AP Anglais													AP Anglais							0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,00			
COORDO eps													COORDO EPS							0,0						0,00			
24x3=72h	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	5,0	1,5	1,5	1,5	1,5		4,0	6,5	2,0	2,0	2,0		8,00	8,0	4,0	4,0	4,0	79,00				
DGH																												712,00	
																											Conso :	711,50	

05/02/2021 12:28

TRMD collège

Préparation de la RENTREE 2021	besoins	Nb supports	Apport constaté			Création		BMP/PSTG	CSD	Suppression	HSA	Commentaires
DANOIS	0,50		0								0,5	
EDUCATION MUSICALE	26,0	1	18,0					6			2,0	dont 2h de chorale
TECHNOLOGIE	48,0	2	36,0					10			2,0	
LETTRES CLASSIQUES	19,0	1	18,0								1,0	
LETTRES MODERNES	103,50	5	81,0					18			4,5	TP mme Toulouse 9h
ANGLAIS	81,0	4	60,0					17			4,0	TP mme Ducos 9h
ESPAGNOL	40,0	2	36,0								4,0	
ITALIEN	7,5	0	0,0					7,5			0,0	
HIST/GEO/EMC	78,0	4	69,0					4			5,0	TP mme Hembise 15h
MATHEMATIQUES	97,50	5	87,0					7,5			3,0	TP mme Combalbert 15h
PHYS CHIMIE	47,0	2	33,0					7,5			6,5	DONT 2 H DE LABO
SVT	50,0	2	36,0					8			6,0	DONT 2 H DE LABO
ARTS PLASTIQUES	24,0	1	18,0					4			2,0	
EPS	90,0	4	78,0					8			4,0	fonctions électives: -1h syndicat:-1h
DG	712,00											
ULIS	21											
TOTAL avec IMP*	742,00											
HSA	44,50										44,50	
HP	688,50											

742-21-9=712

RENTREE 2021	6 SEGPA	5 SEGPA	5 SEGPA	4 SEGPA	3 SEGPA	3 SEGPA		ARE COORDINATION ET SYNTHESE SOUTIEN	
Nombre d'élèves	16	17	17	16	12	12	CONSO CLASSE		BESOINS
	CE	CE	CE	CE	CE	CE			
FRANCAIS	5,5	4,5	4,5	5,5	4,0	4,0	28,00		28,00
MATHEMATIQUES	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	22,00		22,00
HIST/GEO	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	2,0	16,00		16,00
MODULE AIDE SPE	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0	0,0	4,00		4,00
VIE SOCIALE PRO					0,0	0,0	0,00		0,00
ANGLAIS LV1	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	19,00		19,00
EDU MU ARTS PLA	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	12,00		12,00
TECHNOLOGIE						0,0	0,00		0,00
SCIENCES	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	2,0	16,00		16,00
EPS	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	19,00		19,00
HABITAT/TECHNO		1,0	1,0	6,0	6,0	6,0	20,00		20,00
VENTE					6,0	6,0	12,00		12,00
HAS/TECHNO	1,0			6,0	6,0	6,0	19,00		19,00
Coût total/Div	27,0	25,0	25,0	35,0	37,5	37,5	187,00	0,00	187,00

04/02/202108:36

TRMD SEGPA.xls

	Préparation de la RENTREE 2021	besoins	Nb supports	Apport constaté	BMP	PSTG	Création	CSR	CSD	Suppression	HSA	Commentaires
	<b>DANOIS</b>	<b>0,00</b>										
C0071	ENSEIGNEMENTS P.E	<b>136,00</b>	5	105				19,0			<b>12,0</b>	
	TECHNOLOGIE	0,00										
P i	ANGLAIS	19,00										
o n	SCIENCES	16,00										
u f	ARTS PLASTIQUES	12,00										
r o	EPS	19,00										
P2100	HABITAT	<b>20,00</b>	1	18							<b>2,0</b>	
P6971	VENTE	<b>12,00</b>	1					12,0			<b>0,0</b>	
P7210	HAS	<b>19,00</b>	1	18							<b>1,0</b>	
	<b>Dotation</b>	<b>187,00</b>										
	HP	<b>172,00</b>										
	HSA	<b>15,0</b>									<b>15,0</b>	

TRMD SEGPA.xls

08:3604/02/2021

MOTION au CA du 08/02/2021  
COLLEGE GRAND SELVE GRENADE

Nous, membres du Conseil d'Administration, représentants des personnels, avons découvert la dotation horaire globale pour notre établissement pour l'année 2021-2022 et constatons, comme dans l'ensemble de l'Académie que nous subissons les effets d'une politique de réduction des moyens au détriment d'un service public de qualité. L'école n'a pas vocation à être rentable, les moyens alloués doivent lui permettre de s'inscrire concrètement dans l'ambitieuse mission humaniste et républicaine de la réussite éducative pour tous. Nous avons tous constatés lors de la crise sanitaire les effets catastrophiques d'une réduction de moyens dans nos hôpitaux, aujourd'hui nous tirons la sonnette d'alarme pour nos écoles, collèges et lycées. Nos élèves, vos enfants sont sacrifiés.

Le nombre d'heures supplémentaires continue d'augmenter au détriment des heures postes. Nous dénonçons ces choix qui sont une violence envers les élèves, les personnels et montrent un profond mépris envers les missions qui sont les nôtres. En effet :

- Les heures supplémentaires détruisent l'emploi, ce sont autant d'heures postes qui ne sont pas créées. Elles ne sont plus un éventail pour donner de la souplesse dans la répartition des classes mais un outil pour réduire le nombre de postes.
- Les heures supplémentaires accroissent d'autant la charge de travail des professeurs. Elles ne sont pas un choix pour certains et sont imposées. La fatigue qui en découle est par ailleurs accrue par la crise sanitaire, l'hétérogénéité des classes, l'augmentation des comportements irrespectueux de certains élèves. Certains enseignants se voient dans l'obligation d'accepter les heures supplémentaires tant leur niveau de vie à baisser.
- Les heures supplémentaires augmentent les postes partagés et ne permettent pas aux personnels affectés sur 2 ou 3 établissements de s'impliquer correctement.
- La revalorisation des enseignants tant promise ne peut pas passer par une augmentation des heures supplémentaires. Par définition, revaloriser c'est augmenter le salaire pour un même nombre d'heures travaillées ou rendre sa valeur à quelqu'un. Les enseignants attendent donc une revalorisation salariale et une meilleure reconnaissance pour les missions qu'ils accomplissent déjà et qui pour beaucoup sont invisibles aux yeux de la société.

Nous dénonçons une nouvelle fois l'insuffisance du volume de la DGH allouée au collège Grand Selve. La répartition proposée est la moins pire dans « une enveloppe contrainte ». Nous regrettons que la baisse des moyens ne réponde qu'à une logique budgétaire et ne permette plus aux professeurs d'organiser les enseignements visant la réussite et l'épanouissement de TOUS les élèves. Visiblement la politique du « quoi qu'il en coûte » s'applique partout en ce moment sauf à l'Education Nationale.

Nous dénonçons en particulier une dégradation des conditions de travail et une mise en concurrence des enseignements. Nous constatons que l'établissement n'a plus de marges de manœuvre pour pouvoir proposer des aménagements pédagogiques indispensables à la réussite de tous nos élèves. En effet:

- Comment expliquer qu'il n'y ait toujours pas une volonté politique de réduire les effectifs par classe ? Les effectifs trop importants, l'augmentation des élèves à besoin particulier n'offrent pas la possibilité d'aider chaque élève comme il le devrait. Les

professeurs souhaiteraient pouvoir mieux différencier leurs enseignements et consacrer plus de temps à ceux qui en ont le plus besoin. Certains élèves sont laissés sur le bord du chemin faute de moyens.

- Comment expliquer que par manque de moyens nous ne puissions constituer des groupes réduits dans plusieurs disciplines et à tous les niveaux ? Non, nous devons faire des choix douloureux, choisir entre des groupes réduits en sciences pour favoriser l'expérimentation ou des groupes réduits en langues pour travailler les compétences orales. Faute de moyens, nos collègues de langues doivent en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, continuer à travailler l'oral pourtant essentiel vous en conviendrez, avec 29, 30, 31 élèves par classe. Imaginez que pour pouvoir maintenir 1h quinzaine en groupe pour nos 3<sup>e</sup> en langues, les collègues de français et mathématiques ont dû « se sacrifier » et réduire la part de l'Aide Personnalisée en 4<sup>e</sup>. Mais où va-t-on ???
- Comment expliquer que le Rectorat encourage les établissements à proposer une 3<sup>ème</sup> Langue Vivante (l'italien à Grenade) ou l'option LCA (Langue et Culture de l'Antiquité, le latin) mais que ces possibilités doivent être prises sur les marges de liberté de l'établissement ? Aucun moyen supplémentaire ne sont accordés.

Enfin, nous dénonçons une prise en charge indigne des élèves en situation de handicap. Pourquoi prône-t-on la volonté d'inclure tous les élèves sans nous donner les moyens de les accueillir et de les accompagner dans leurs apprentissages dans les meilleures conditions ?

- Le nombre d'élèves scolarisés au collège dans le dispositif ULIS est déjà trop important pour pouvoir assurer un suivi de qualité malgré toute la bienveillance de chacun. Au collège Grand Selve, nous savons déjà qu'au-delà des 12 élèves ULIS qui restent, nous sommes susceptibles d'accueillir encore 5 élèves supplémentaires. L'effectif serait porté à 17 élèves alors que les ULIS devaient se limiter à 10. Bien sûr, une nouvelle fois, les établissements sont dans l'obligation de s'adapter.
- Chaque année, à la rentrée, plusieurs élèves en situation de handicap reconnue par la MDPH n'ont pas d'AESH alors qu'ils y ont droit. Nous dénonçons le manque de recrutement de ces personnels et leur manque de formation. Mais il est certain qu'avec des salaires indécemment bas pour un AESH, les volontaires ne sont pas nombreux. Il est honteux que la prise en compte des élèves en situation de handicap ne soit toujours pas une réalité.

Pour toutes ces raisons, nous présentons cette motion au Conseil d'Administration et demandons qu'une dotation complémentaire soit allouée à notre établissement afin d'engager de réelles améliorations pédagogiques au service de la réussite de tous nos élèves.

Les représentants du personnel enseignant du collège Grand Selve

## ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ELEVES EN PERIODE DE CIRCULATION DU VIRUS COVID 19

Document présenté au conseil d'administration du collège Grand Selve de  
Grenade le 8 FEVRIER 2021

Le principe est celui de l'accueil de tous les élèves , à tous les niveaux et sur  
l'ensemble du temps scolaire

- **Respect des prescriptions émises par les pouvoirs publics** (*Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires, Arrêtés préfectoraux , Foire aux questions du Ministère de l'Education Nationale , de la Jeunesse et des Sports ...*) : **obligation pour les parents de déclarer à l'établissement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ; obligation de ne pas envoyer leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes ; fourniture par les parents de masques en quantité suffisante couvrant la durée de la présence de leur enfant au collège ; port du masque « grand public » de catégorie 1 obligatoire aux abords du collège, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux pour les élèves , les parents, les personnels ou autres adultes ; hygiène des mains ; distanciation physique ; application des gestes barrières ; nettoyage et désinfection des locaux et des matériels ; aération des locaux la plus fréquente possible hors présence des élèves et de quelques minutes à toutes les heures ...**
- **Organisation visant à limiter le brassage des élèves** : sonneries décalées de 3 minutes entre les 4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> ( 1<sup>ère</sup> musique) et les 6<sup>ème</sup> /5<sup>ème</sup> ( 2<sup>ème</sup> musique ) pour les déplacements aux inter-classes , récréations , sorties de fin de matinée et de journée ; accueil au restaurant scolaire par division ou groupe dans des zones identifiées et davantage espacées ; passage au self par rotation hebdomadaire avec, si nécessaire, réduction de la durée de quelques cours de fin de matinée . *L'organisation des cours dans des salles prioritaires attribuées à chaque division est suspendue tant que le nombre de cas d'élèves du collège testés positifs reste limité.*
- Surveillance renforcée des élèves avec le concours de tous les personnels au moment des déplacements à l'intérieur des locaux
- Annulation des projets pédagogiques ou éducatifs ne pouvant pas garantir le respect des règles sanitaires en vigueur
- **Suspension des activités physiques et sportives en intérieur**
- **Suspension des sorties scolaires facultatives avec nuitée** durant la période de circulation active du virus COVID 19 (*cf. FAQ du 01/02/2021 p.27- MENJS*)

*Ce protocole est modifiable en fonction de l'évolution de la pandémie.*

# PROTOCOLE D'ALERTE EN CAS D'URGENCE

## Organisation des premiers secours dans l'établissement

(Selon le protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les EPLE BO du 06 janvier 2000)

### 1 – SUPPRIMER LE DANGER S'IL EXISTE

### 2 - OBSERVER

- Le blessé ou le malade répond-il aux questions ?
- Respire-t-il sans difficulté ?
- Saigne-t-il ?
- De quoi se plaint-il ?

### 3- ALERTE DANS LE COLLEGE

- L'infirmière lorsqu'elle est présente (lundi-mercredi –vendredi sauf si indiqué sur IGS)
- La vie scolaire poste 62 /43/27
- Le principal poste 51
- Le principal adjoint poste 52
- Le gestionnaire poste 54
- Le standard poste 50

Se munir du PAI de l'élève (classeur à l'infirmerie) s'il en a un et l'appliquer

### 4- ALERTE LE SAMU SI NECESSAIRE

- Composer le 0+15
- Indiquer l'adresse détaillée ( ville, rue ..)
- Préciser le type d'événement ( chute...)
- Décrire l'état observé au médecin du SAMU
- Ne pas raccrocher le premier
- Laisser la ligne téléphonique disponible

### 5- APPLIQUER LES CONSEILS DONNÉS PAR LE SAMU

- Couvrir et rassurer
- Ne pas donner à boire, ni à manger
- Rappeler le 0+15 en cas d'évolution de l'état

### 6- PREVENIR LA FAMILLE

Le principal

L'infirmière